



Benchmark des CRAC Gaz

sur l'exercice de 2019

1^{ère} édition

PRÉAMBULE

Le service public de distribution du gaz fait l'objet en France d'une législation et d'une organisation particulières reposant sur les principes suivants :

Les collectivités territoriales détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz (AODG), départements, métropoles, communes ou syndicats d'énergies sont propriétaires des réseaux de distribution en moyenne et basse pression jusqu'au compteur compris. Elles sont responsables de la qualité de la distribution vis-à-vis des usagers.

La gestion de ces réseaux est obligatoirement concédée à un Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). Dans les zones de desserte historiques, l'opérateur désigné par la loi est GRDF, en position de monopole, sur la plupart du territoire. D'autres entreprises locales de distribution (régies, sociétés d'économie mixtes ou entreprises) peuvent être GRD par ailleurs sur des concessions plus récentes.

Le tarif d'acheminement du gaz, qui constitue une part de la facture de gaz des usagers, est déterminé par les pouvoirs publics (Commission de régulation de l'énergie et Ministère chargé de l'énergie).

Dans ce cadre très spécifique, les collectivités sont chargées par la loi de négocier et de signer, avec les opérateurs, des contrats de concession. Le cadre de ces contrats est négocié au niveau national dont la dernière version est sortie et applicable à partir du 1^{er} juin 2022. Les collectivités sont chargées, ensuite, d'en contrôler l'application. Cette mission de contrôle est définie par l'article L.2224-31 du CGCT. A cette fin le GRD « tient à la disposition de chacune des AOD dont il dépend les informations économiques, commerciales, industrielles, financières ou techniques utiles à l'exercice des compétences de celle-ci », dont l'essentiel est rassemblé dans le Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC).

Le CRAC doit être remis par le GRD le 1^{er} juin au plus tard.

Dans ce contexte AMORCE a proposé à des collectivités de réaliser un travail de partage de leur CRAC afin de réaliser un état des lieux de leur concession de gaz déléguée aux GRD.

1. Structure et contenu d'un crac

La majorité des lecteurs travaillant sur l'analyse des CRAC pourra faire l'économie de la lecture de ce chapitre dans la mesure où il constitue un rappel.

Pour autant afin de donner les informations de façon simple au lecteur de ce document, il nous a semblé pertinent de rappeler les éléments qui doivent être disponibles dans les CRAC. Vous trouverez donc ci-dessous un extrait du Cahier des charges type majoritairement en vigueur avant le 1^{er} juin 2022 :

« Chaque année avant le premier juin, le concessionnaire produit à l'autorité concédante, un compte rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître les éléments suivants :

1°) Un rapport général comprenant : les principaux résultats, les faits marquants et les perspectives d'évolution du service se rapportant à la concession, et les résultats et événements significatifs de l'entreprise concessionnaire.

2°) Un rapport financier comprenant :

- En base, à la maille de la concession, la présentation des éléments du compte d'exploitation avec :
- En produits : recettes d'acheminement, recette hors acheminement (raccordement et prestations complémentaires)
- En dépenses : charges d'exploitation (achats externes, dépenses de personnel, impôts, taxes, redevances R1 et RODP) et charges calculées (dotations aux amortissements et aux provisions, reprises d'amortissements, de provisions et de la valeur nette comptable)

Sur demande de l'autorité concédante, à la maille de la concession, un suivi compte droit du concédant en précisant les provisions utilisées, caducité, remises gratuites, dépréciation.

3°) Un rapport sur la qualité du service, incluant les indicateurs de performance :

- En base, à la maille de la concession :
- Le nombre total d'incidents répartis :
- Par nature (manque de gaz, défaut de pression sans fuite, fuite de gaz sans incendie ni explosion, incendie et/ou explosion, dommages aux ouvrages sans fuite, équipement cassé, ...),
- Par siège (sur ouvrages exploités par le concessionnaire, sur les installations intérieures desservies par le concessionnaire),
- Par type d'ouvrage (sur réseau, sur branchement individuel ou collectif, sur conduites d'immeuble, conduites montantes, branchement particulier sur conduite montante, postes, compteurs, ...)
- Par cause (liés à un facteur humain, lié au matériel, lié à l'environnement,
- Par incidents majeurs ayant pu impacter la concession, avec une analyse précise
- Le bilan des actions préventives comprenant :
 - o Le bilan de la surveillance des réseaux à la maille communale, par véhicule de surveillance des réseaux (VSR) et à pied, avec le linéaire de réseau contrôlé et les constats effectués.
 - o Le bilan des tests de plans d'urgence
 - o Le bilan des actions conduites pour favoriser la coordination des travaux
 - o Le bilan des actions de sensibilisation menées auprès des entreprises de travaux et des maîtres d'ouvrages dans le territoire de la concession
 - o Le bilan des actions de sensibilisation menées auprès des consommateurs finals sur la sécurité des installations intérieures
 - o Le bilan des actions correctives développées sur la concession (chantier de renouvellement, dépose, ...)

Sur demande de l'autorité concédante, à la maille de la concession :

- La liste exhaustive à la maille communale des incidents survenus sur le réseau de distribution publique ayant entraîné une interruption de service. En précisant la cause et la conséquence de l'incident et son siège

- L'inventaire du parc des dispositifs de comptage domestiques et l'évolution du nombre de compteurs par commune
- Le bilan des actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS et pour s'assurer auprès des exploitants de réseaux de transport des valeurs d'odorisation et de PCS. Ce bilan comprend la mise à jour des points de mesure pour la pression et le pouvoir calorifique par zone.

4°) Un rapport sur les travaux réalisés

- En base à la maille de la concession :
 - o L'état des dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière
 - o La liste des principales extensions de réseaux de gaz réalisées en précisant la pression, la matière, la longueur et l'adresse si cette donnée est disponible
 - o La liste des travaux de renouvellement réalisés précisant la pression, la matière, la longueur et l'adresse si cette donnée est disponible
 - o La liste des conventions de servitudes conclues dans l'année

Sur demande de l'autorité concédante, à la maille de la concession :

- La liste des extensions réalisées par chantier et par commune, mentionnant la longueur, la localisation, le nombre de consommateurs finals, les coûts et les recettes.
- La liste des études de rentabilité incluant le résultat réalisé dans le cadre des extensions par commune avec la longueur associée, le nombre de consommateurs finals raccordés et les recettes de raccordement correspondantes.
-

5°) Un rapport sur le patrimoine

- En base à la maille de la concession, constitué :
 - o De l'inventaire physique des ouvrages mis à jour à la maille communale. Avec la longueur des réseaux, le nombre de kilomètres posés par décennie, la répartition des conduites par type de matériau et de diamètre et la répartition des conduites par pression. Et constitué pour les autres ouvrages du type d'ouvrage et du nombre d'ouvrages par décennie de pose.
 - o De l'inventaire financier du patrimoine mis à jour à la maille communale. Avec le type d'ouvrage, la valeur de remplacement, la valeur brute comptable, la valeur nette comptable, la durée d'amortissement, de l'amortissement sur valeur brute et des quantités.

Sur demande de l'autorité concédante, à la maille de la concession :

- Du montant des dépenses de maintenance sur le réseau réparties en trois domaines, maintenance préventive, maintenance corrective immédiate, maintenance corrective différée.
- Du montant des dépenses de maintenance sur branchements et sur conduites montantes réparties en trois domaines, maintenance préventive, maintenance corrective immédiate, maintenance corrective différée.

6°) La liste des opérations de déclassement effectuées sur le réseau concédé

7°) Les prévisions du concessionnaire dans les domaines suivants :

- Le programme des opérations d'extension, de renouvellement ou de maintenance préventive du réseau pour les trois années à venir.
- Les actions envisagées en matière de sécurité et notamment les mesures destinées à éviter à nouveau la survenance des incidents ou accidents constatés.
- Les éventuelles évolutions de l'organisation du service.

8°) L'état des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et éventuellement ses communes adhérentes, d'une part et le concessionnaire, d'autre part.

9°) La liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

10°) La liste des raccordements au réseau des installations de production de biométhane. »

2. Une 1^{ère} enquête comparative

2.1. Un constat de départ

Un CRAC fourni beaucoup d'informations, considérées comme bonnes par les GRD, mais il manque des points de repères pour relativiser, questionner et valider les messages portés. Les GRD ont une vision d'ensemble au niveau national, mais n'a pas la volonté de présenter ces éléments en totale transparence.

La nature et la précision des données limitent l'utilité des CRAC pour les AODG comme outil de contrôle et de pilotage efficace des concessions. Se positionner par rapport à d'autres concessions et valider la nature et la granulométrie des données est donc la base de ce travail d'analyse.

2.2. Objectifs

Réaliser un premier travail de positionnement pour progresser ensemble dans la connaissance des CRAC, de leur utilité et de leurs évolutions souhaitables dans le cadre des négociations locales à venir.

Réaliser ainsi un possible instrument de négociation dans le renouvellement des contrats et la mise en place de conventions spécifiques sur le territoire et plus particulièrement en lien avec la transition énergétique.

Dans un deuxième temps il sera proposé de compléter chaque année les éléments présentés dans cette étude, de compléter avec des indicateurs complémentaires qui sembleront pertinents et d'élargir le nombre de participants.

2.3. Tester la pertinence de l'exercice

Une première édition avec une participation limitée à un nombre réduit mais significatif d'AODG, intéressées et motrices, sans appel à manifestation d'intérêt à l'ensemble de la communauté AMORCE. La base du travail se limite aux CRAC, sans fichiers annexes ni investigations complémentaires.

L'analyse se limite aux éléments qui nous ont semblés les plus pertinents à partir des données disponibles pour la majorité des participants.

Sollicités fin 2020 sur les CRAC 2017, 2018 et 2019 pour répondre à une enquête (voir le cadre en fin de ce document), puis réunies en webinaires par la suite pour affiner l'analyse.

Les onze participants, apparaissent sous les lettres de A à K dans les tableaux suivants pour préserver la confidentialité. Sont présents : trois Métropoles (A, B, F), une Communauté Urbaine (C), 2 Villes (E, G) et 5 Syndicats d'énergies (D, H, I, J, K).

Ils sont répartis sur le territoire national : un en région PACA, un en Occitanie, trois en Pays de la Loire, un en Auvergne-Rhône-Alpes, deux en Ile-de-France, deux en Hauts-de-France et un en Bretagne.

Ce sont toutes des AODG de taille importante, ayant des services « contrôle de concessions » qui ont pris le temps de partager les réflexions sur cette thématique, et dont la population varie de 200 000 à plus 1 500 000 d'habitants. A noter que ce document peut être utile aux concessions de taille plus petites mais avec un regard attentif.

3. Résultats

3.1. Une structure qui s'inspire des rubriques des CRAC

La présentation, des résultats de l'analyse, ci-après donnera donc les éléments concernant : Les données générales, la description du patrimoine, les investissements pour le développement et les coûts pour la maintenance préventive ou curative réalisés, les incidents, la surveillance de la voirie et des équipements, et pour finir les appels, réclamations et interventions.

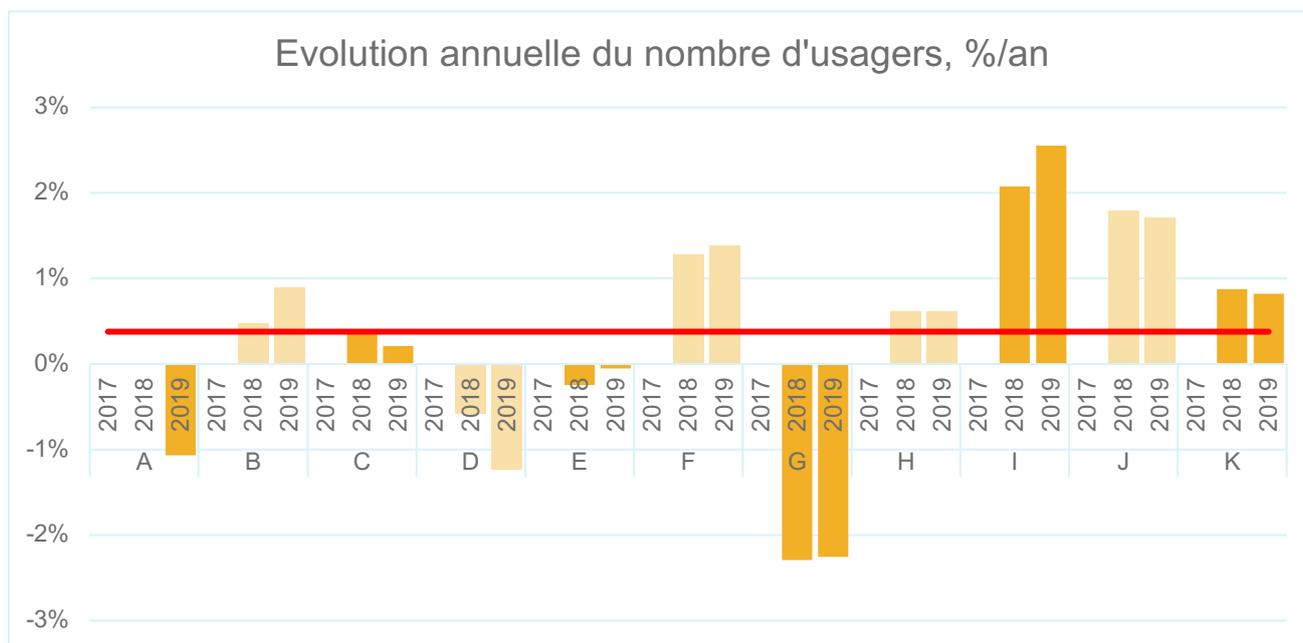
3.2. Les enseignements

Pour les participants, le fait de pouvoir se comparer a permis de découvrir certains éléments que les GRD ne communiquaient pas, confirmer ou infirmer des interrogations.

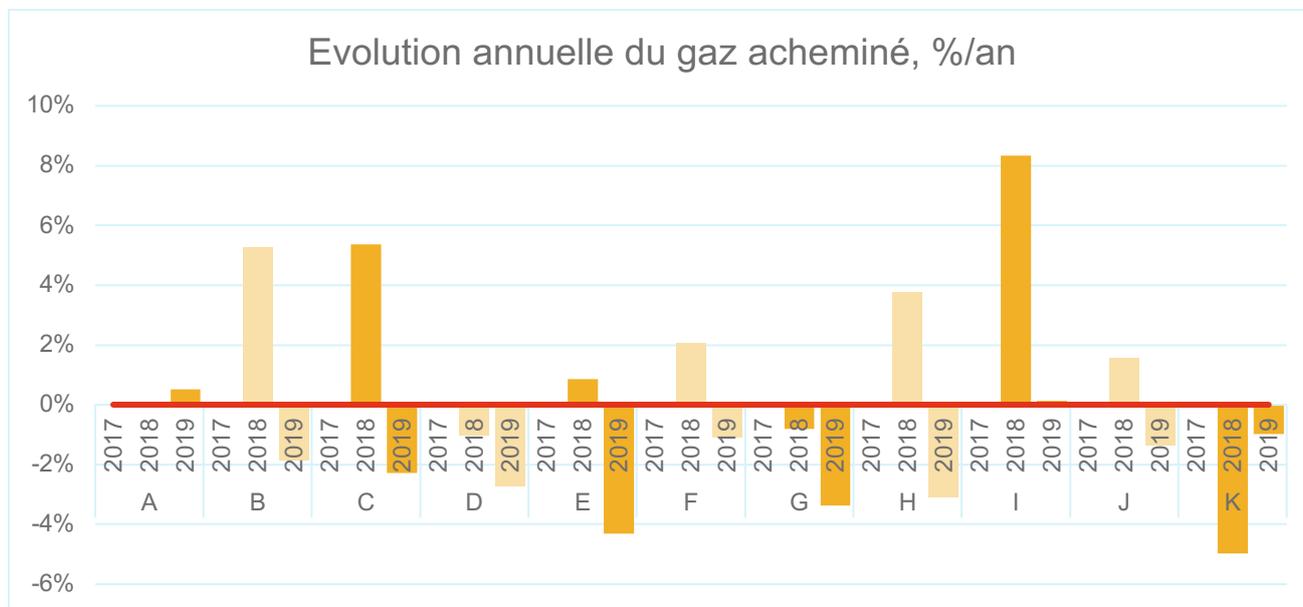
Certaines AODG demanderont aux GRD d'intégrer de nouveaux indicateurs dans les prochains CRAC car ces indicateurs représentent des marges de progrès dans la connaissance et le suivi de la concession dans l'intérêt des usagers. Toutes AODG peut également nous faire remonter la volonté d'intégrer de nouveaux indicateurs dans ce benchmark (écrire à agirard@amorce.asso.fr).

Dans ce premier temps, les 24 indicateurs présentés dans les pages suivantes nous ont semblés être les plus pertinents parmi les 96 indicateurs surveillés pour les concessions étudiées. D'autres indicateurs sont donc également disponibles sur demande.

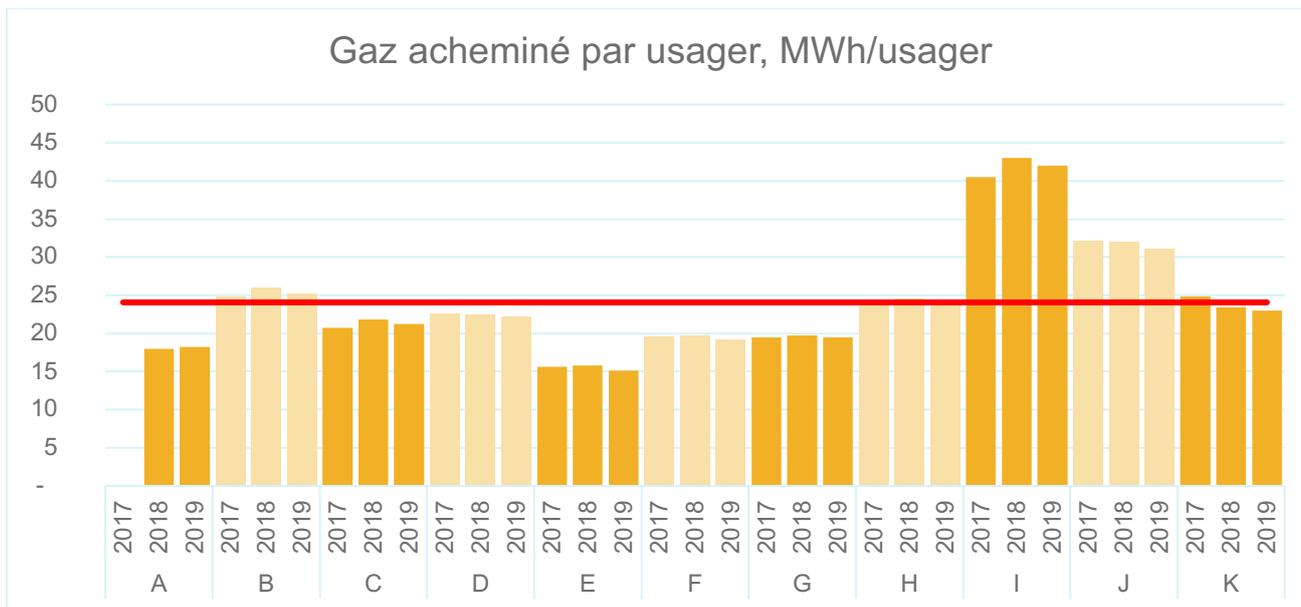
3.3. Les données générales des concessions



Le nombre d'usagers évolue de manière très disparate selon la situation de l'AODG en question mais avec une hausse globale du nombre d'usagers. Le nombre d'utilisateur ne reflète pas d'enjeu particulier pour la transition énergétique mais permet de comprendre la situation de l'AODG en question, ce qui est à mettre en perspective de la quantité de gaz acheminé. La baisse pour les concessions concernées est liée au déploiement des RCU.

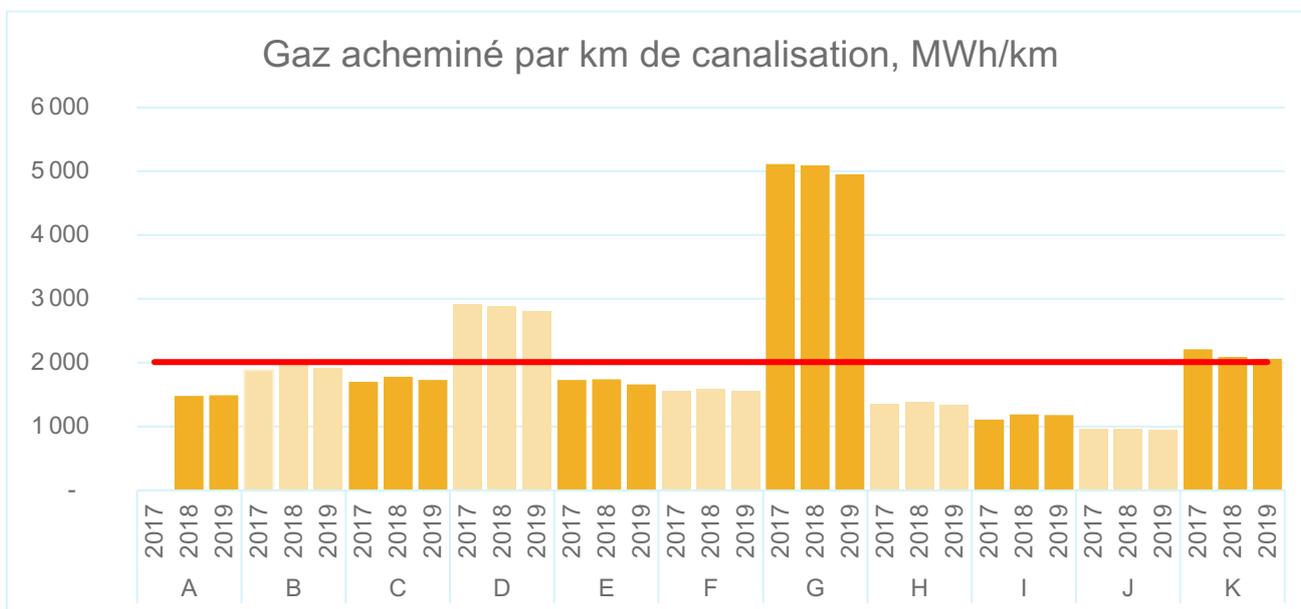


Le volume de gaz acheminé varie en fonction du nombre d'usagers, de la rigueur climatique pour la part chauffage et en fonction d'autres paramètres comme la production industrielle (fours) et la mobilité. Avec la RE 2020, la réhabilitation énergétique et les crises potentielles sur les approvisionnements en gaz une diminution des consommations à moyen terme est inévitable. En outre la part chauffage à la suite du développement de réseaux de chaleur alimenté en ENR&R va aussi accélérer cette diminution. Cet indicateur devra être suivi dans le temps de façon récurrente pour mesurer les impacts de la transition énergétique.

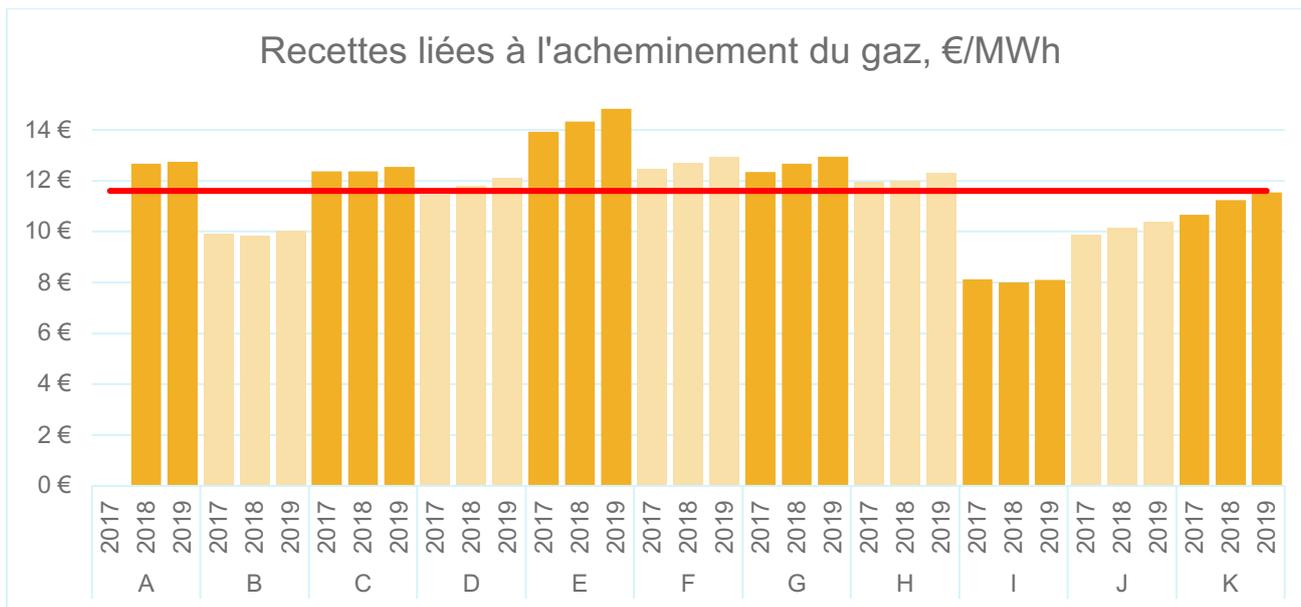


La variabilité du climat modifie peu l'indicateur d'une année à l'autre sur la même concession compte tenu des autres usages qui ont aussi leurs raisons de varier ou non.

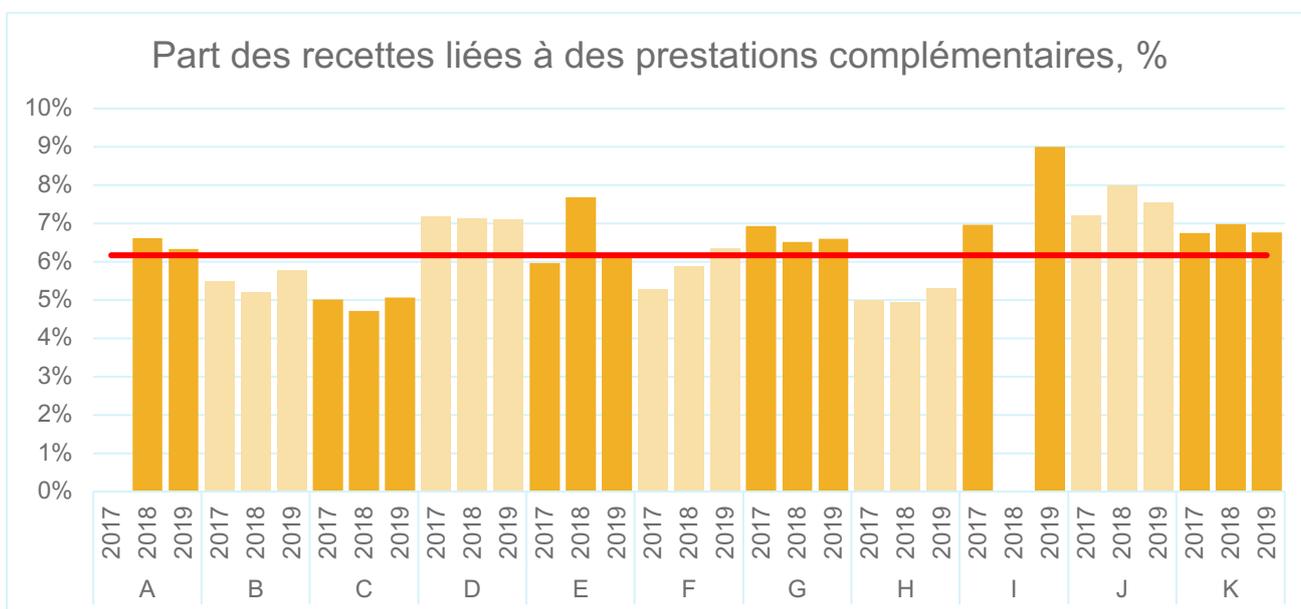
Cet indicateur est impacté par la densité de la construction et la zone géographique. Par exemple E a un climat méditerranéen et G, plus dense, avec un climat plus continental consomme 25% de plus. Il reflète également l'efficacité énergétique des bâtiments raccordés (logements, industriels, tertiaire, etc.) et devrait donc globalement baisser à moyen terme.



La tendance à une baisse globale peut être expliquée soit par une baisse des consommations sur l'existant soit un développement du réseau nécessitant moins de consommation par kilomètre de canalisation pour être rentable. La première raison peut se décliner en une meilleure maîtrise de l'énergie dans l'industrie, le tertiaire ou le logement, mais également le changement climatique ou le développement de réseaux de chaleur. La deuxième raison est liée à une augmentation de la rentabilité des projets d'extension (baisse des coûts matériaux ou augmentation des prix de l'énergie).

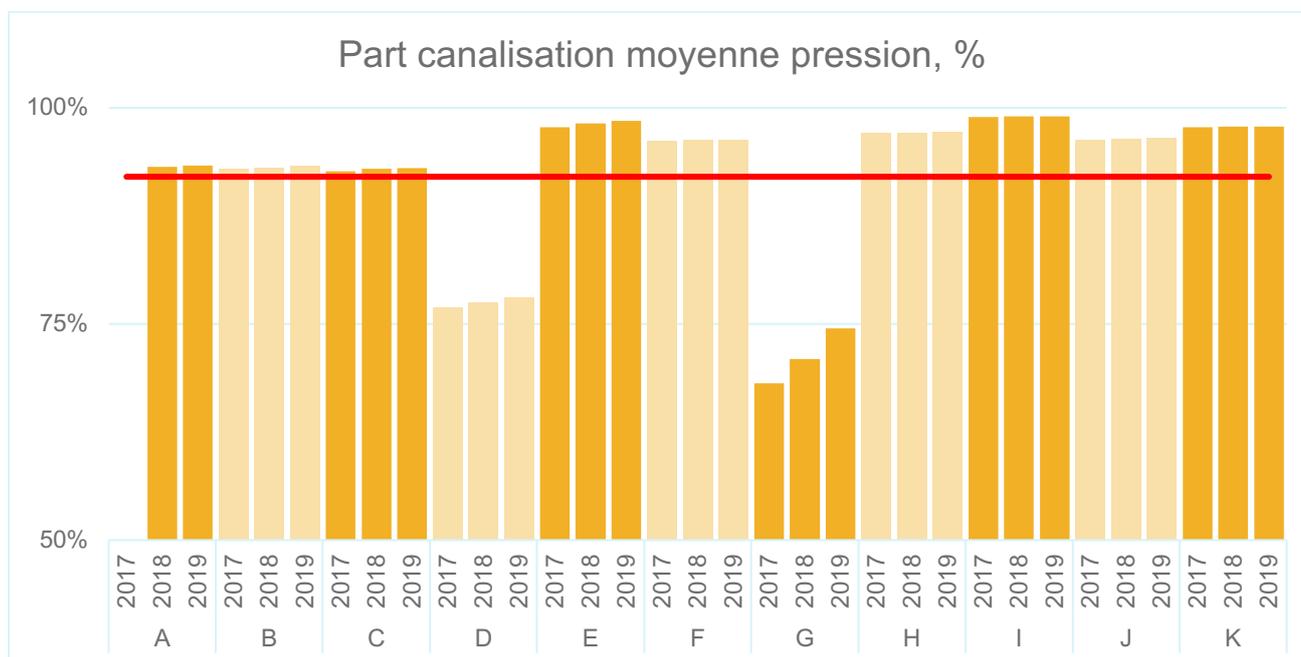


La légère augmentation chaque année s'explique par une augmentation des charges à couvrir pour le GRD et des quantités de gaz distribuées qui vont diminuer progressivement. Elle est en cohérence avec l'ajustement annuel à la hausse de l'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution (ATRD) publié par la CRE. A noter que la période d'analyse est couverte par la période d'ATRD 5 publié le 1er juillet 2016 pour une période de 4 ans, il n'y a donc pas de variation significative.

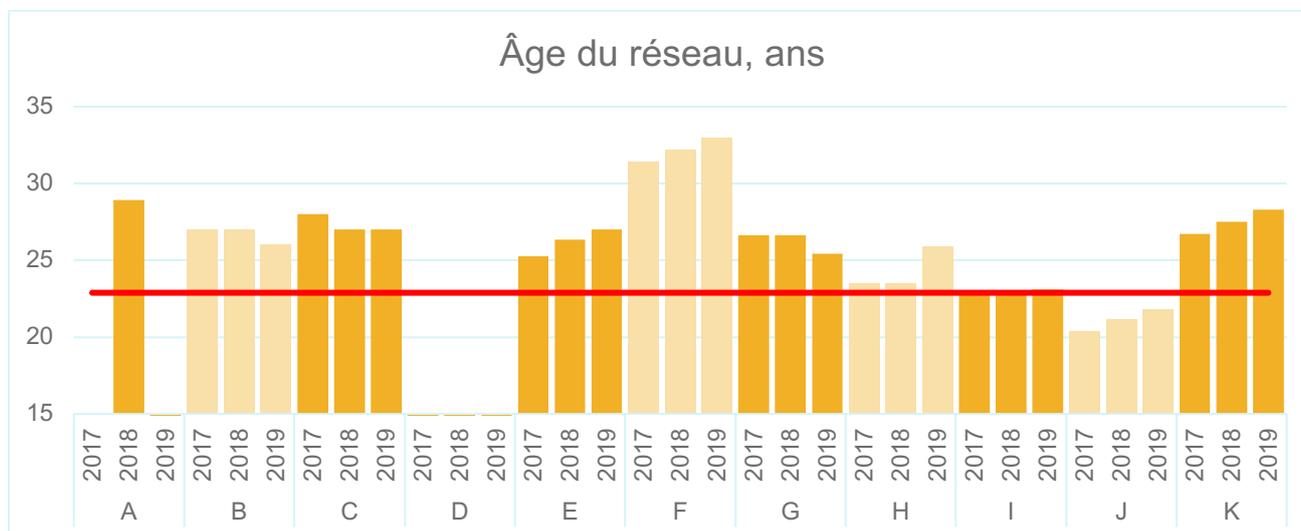


Ces recettes sont : les raccordements, les locations de compteurs et l'adaptation des prestations relatives à l'injection du bio méthane dans les réseaux (études de pré-faisabilité et de faisabilité, études détaillées, analyse de la qualité du bio méthane et service d'injection).

3.4. Patrimoine des concessions

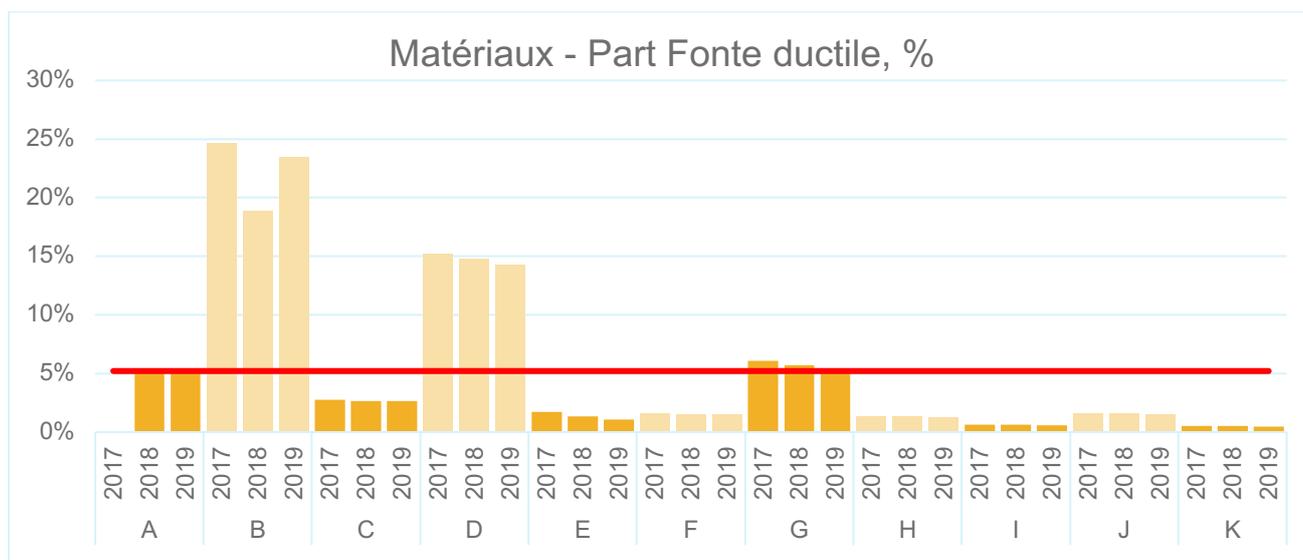


Logiquement la proportion de canalisation moyenne pression est importante et augmente pour au moins deux raisons. Ces canalisations permettent un potentiel énergétique plus important dans un même volume de canalisation et facilitent le travail de surveillance pour la détection des fuites. D et G ont historiquement des réseaux basse pression. Cet indicateur est à rapprocher du nombre d'incidents et fuites sur le réseau.



Un indicateur qui fait débat car il tient compte des divers matériels (postes de détente, robinets et canalisations enterrés soumis à contraintes climatiques et à un environnement travaux) mis en place il y a plus ou moins longtemps. Le calcul de cet âge moyen n'est pas explicité par le GRD. Il est important de demander les pièces annexes décrivant les différents ouvrages, le détail par type de canalisations et par ouvrages afin de voir comment est calculé cet âge moyen. Cet indicateur est à rapprocher de la fréquence des incidents indiquant un éventuel manque d'investissement ou de maintenance. Curieusement le GRD ne donne pas les informations pour la concession D. Ce benchmark leur permettra d'appuyer sur la nécessité d'avoir cette information dans une optique d'égalité de traitement.

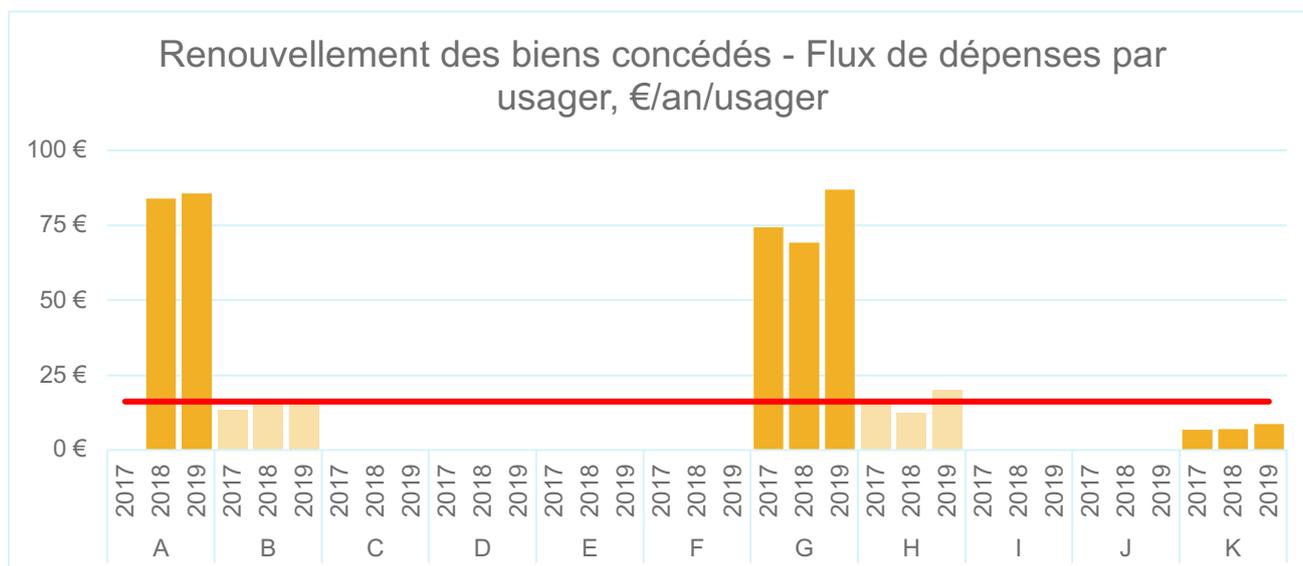
Si la qualité est mise en avant, en réduisant l'âge on réduit les fuites potentielles de gaz ainsi que potentiellement la performance énergétique et environnemental du réseau. Si l'âge augmente alors que l'âge de la concession est déjà important (plus que la durée d'amortissement des réseaux), alors les investissements sont insuffisants.



L'élimination de la fonte ductile est une priorité partagée par les AODG et les GRD compte tenu de sa porosité. C'est évidemment ce que l'on peut observer sur l'ensemble des concessions avec des taux bas et en baisse.

Pour la concession B, la part de fonte ductile n'est pas en cohérence avec l'âge moyen du réseau de 26 ans (il y a 26 ans, en 1993, la fonte ductile était déjà peu utilisée). De plus le taux remonte en 2019 mettant en évidence un problème dans l'inventaire technique.

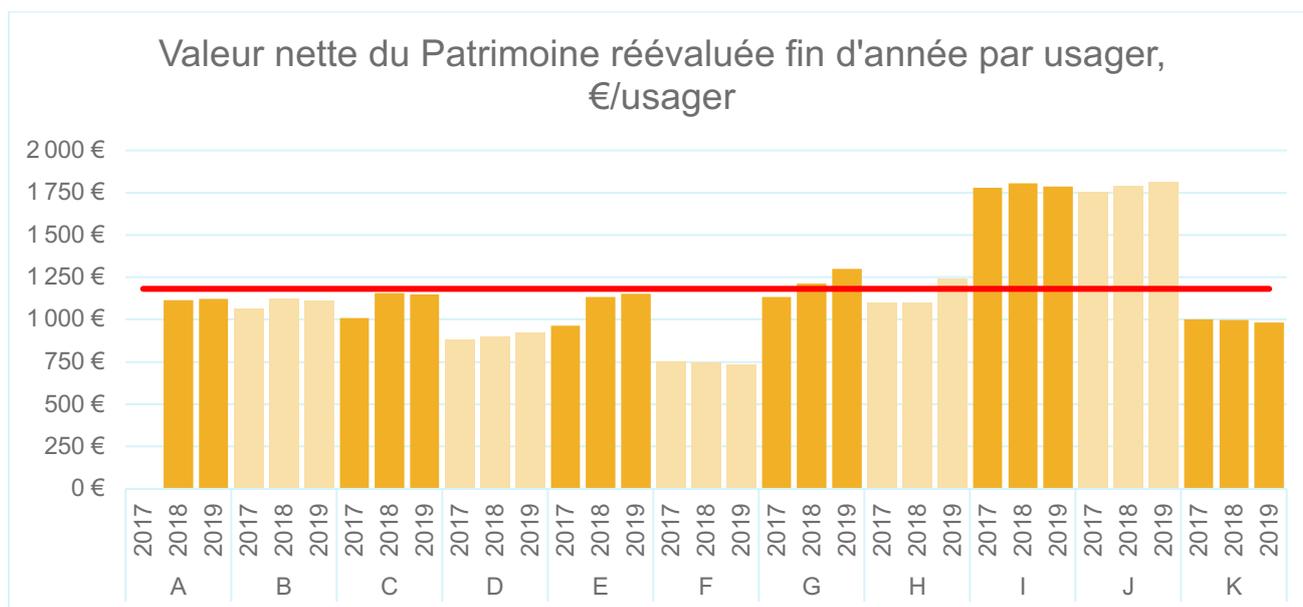
3.5. Investissement et maintenance des concessions



L'indicateur est disponible pour 5 des 11 concessions montrant le peu de transparence spontanée des GRD. Cette étude comparative permettra donc aux concessions non renseignées et à tous les lecteurs de demander ces éléments au titre de l'égalité de traitement.

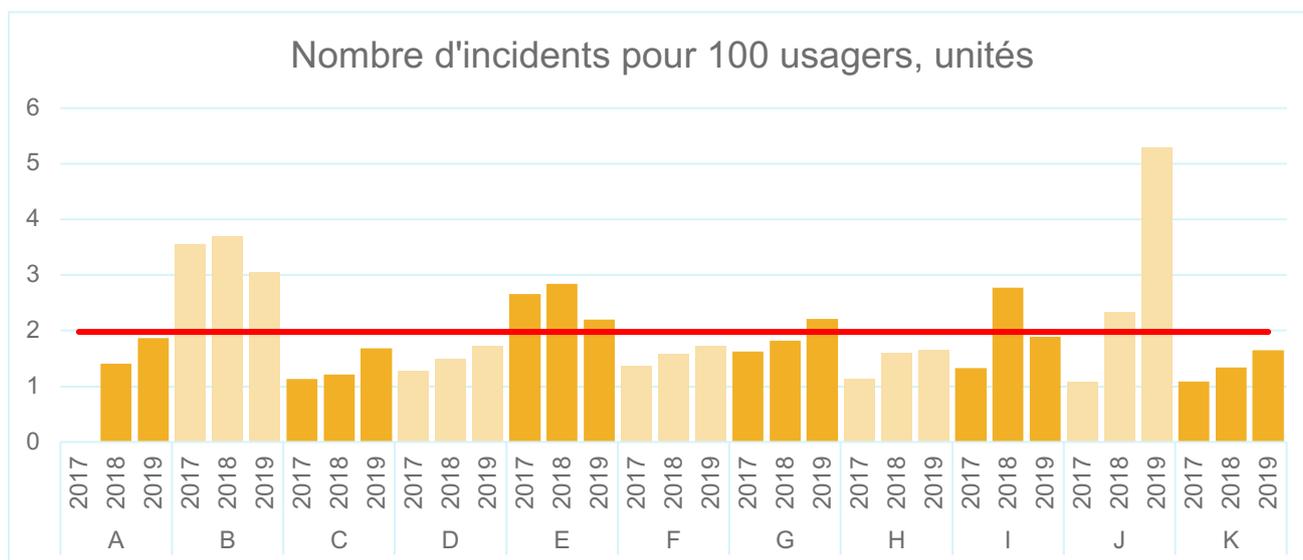
L'indicateur est très pertinent pour mesurer l'effort du GRD dans son travail de prévention.

Comme il existe des cycles d'investissement, cet indicateur sera regardé sur un nombre plus important d'années et devra être construit dans le temps.



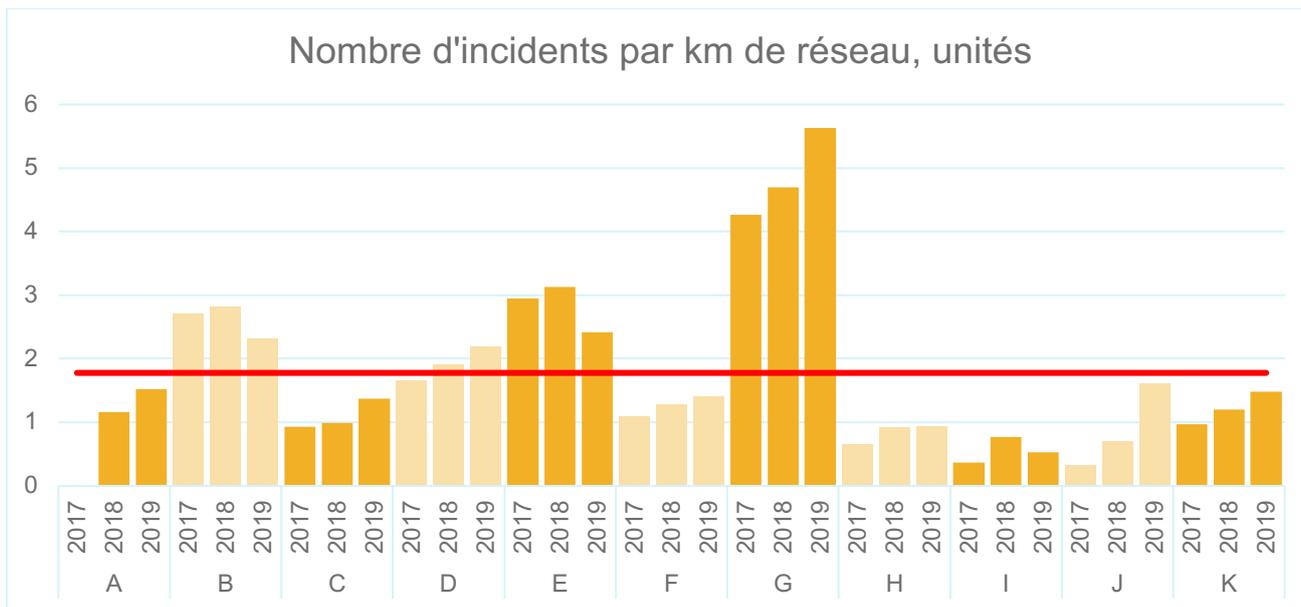
Cet indicateur permet de comparer la valeur du patrimoine d'une année à l'autre. S'il y a eu une augmentation alors des investissements ont été fait. Au contraire, si la valeur baisse, un manque d'investissement est à notifier. Cette valeur est à comparer avec l'âge du réseau, qui doit ainsi être cohérente avec. Un âge faible indique une valeur de patrimoine élevée. Ce chiffre est à réévaluer selon la densité du réseau car cette valeur est par usager. On notera une valeur de patrimoine faible pour F qui a un âge élevé. A contrario, I et J ont une valeur élevée et ont un âge faible.

3.6. Incidents sur les concessions



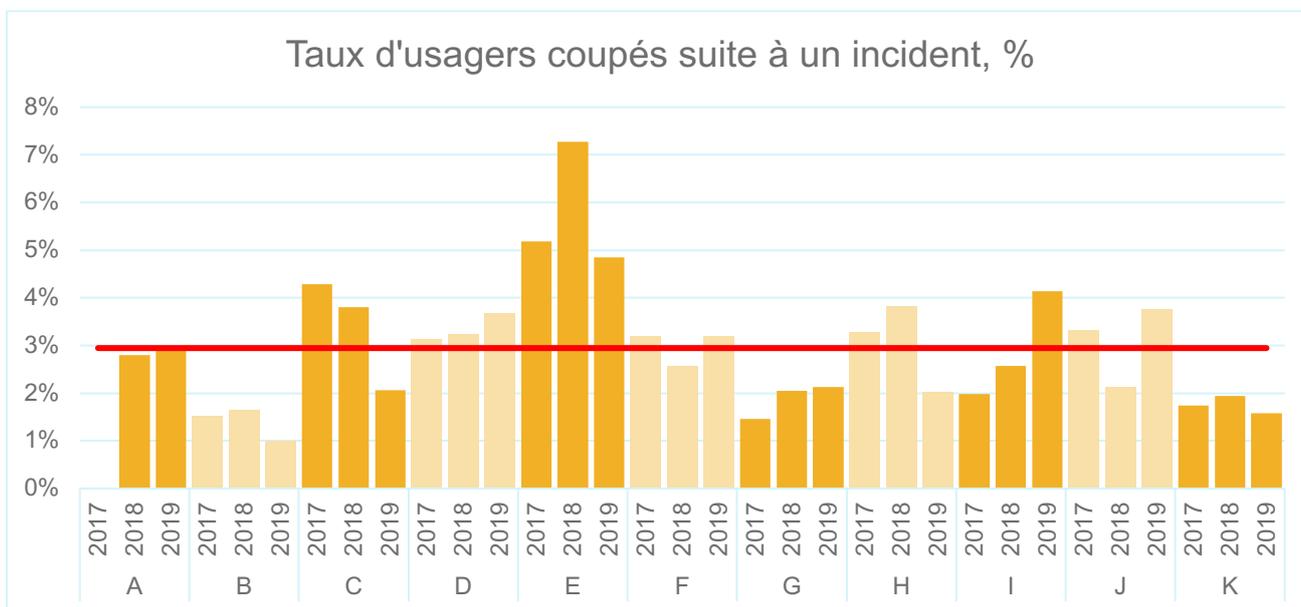
La hausse est franche pour 8 concessions à l'exception des 3 dernières. Cela est en lien avec l'augmentation de l'âge moyen des ouvrages et le déploiement de Gazpar. Il serait intéressant d'avoir cet indicateur par type d'ouvrage (colonnes montantes, canalisations) et par typologie d'incidents (en enlevant les incidents exceptionnels).

Pour J qui a un réseau peu âgé, le lien est fait avec le déploiement du compteur Gazpar générateur de microfuites. La concession B a un nombre d'incidents élevés ce qui peut s'expliquer par un taux de fonte ductile important. Finalement, la concession F, la plus âgée, a peu d'incidents par usager.



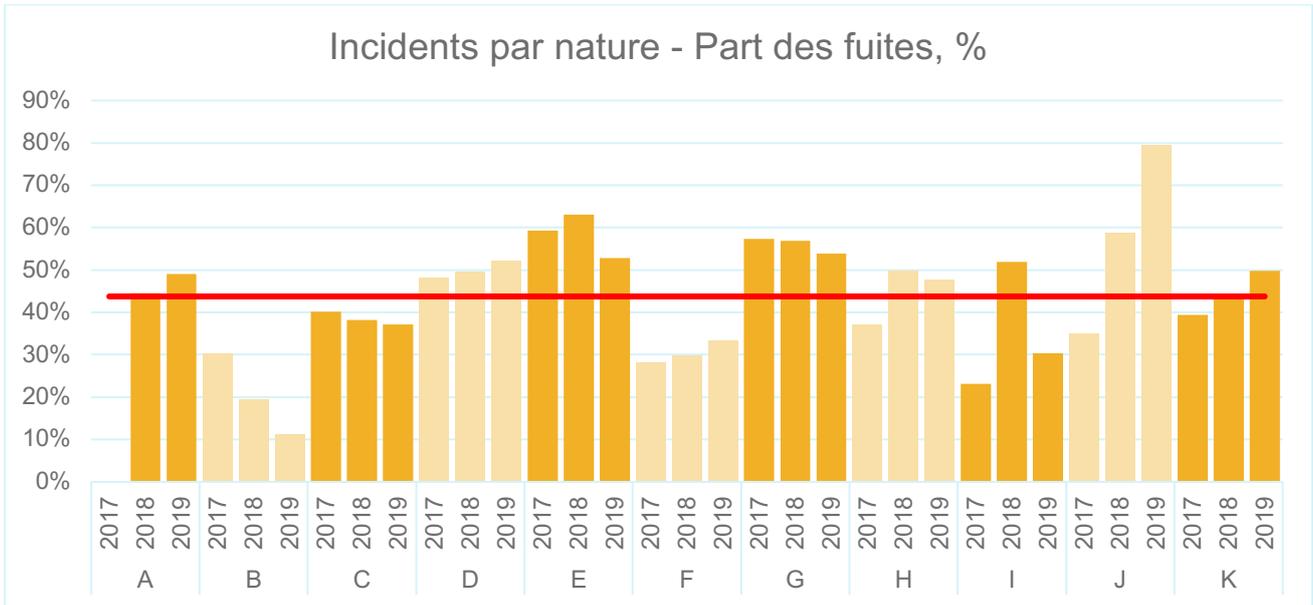
Comme l'indicateur précédent celui-ci est en hausse pour toutes les concessions, les explications sont les mêmes. En prévention, le GRD mène depuis quelques années des actions de sensibilisation auprès des consommateurs finaux, des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux, ce qui expliquerait les baisses des concessions B, E et I.

G se distingue car son réseau est dense avec peu de linéaire en proportion du nombre d'usagers susceptibles de générer des incidents. De plus la tôle bitumée utilisée sur son territoire est réputée pour fuir ainsi que 2/5 des colonnes montantes de la concession doivent être reprises.



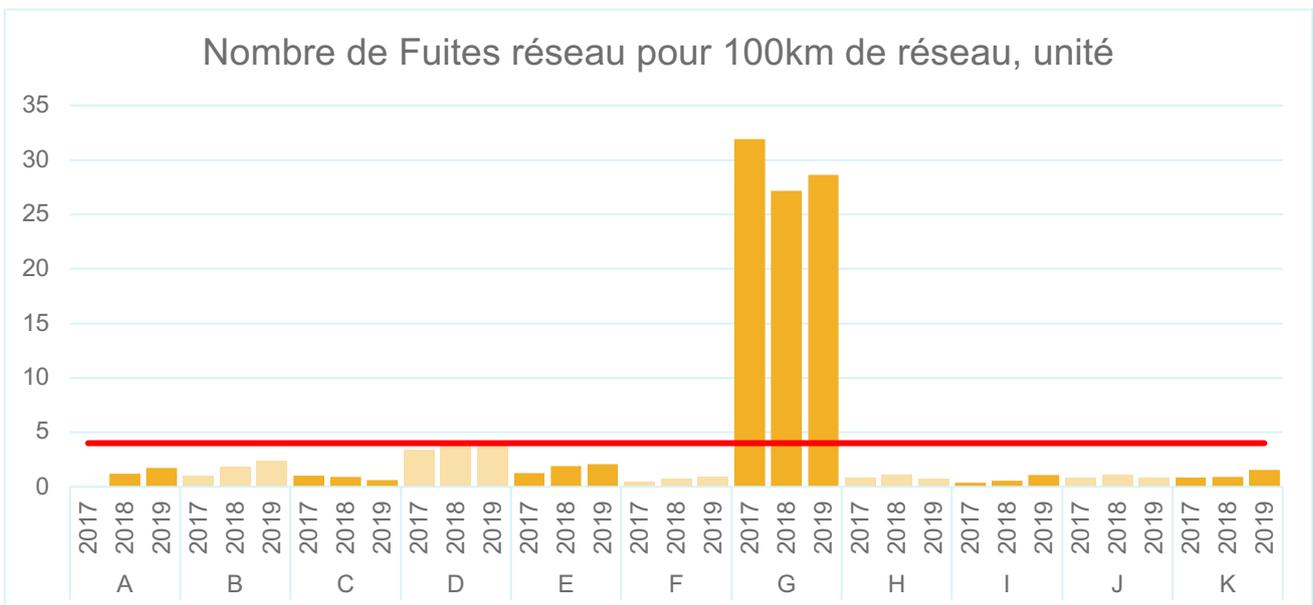
Malgré les variations le taux moyen annuel est stable autour de 3%, également valeur moyenne sur les 3 ans d'analyse. E se distingue avec un taux moyen approchant 6%, soit le double des autres concessions. Un schéma de vannage trop optimisé (de nombreux usagers entre deux vannes de coupure) pourrait être l'explication.

D'une manière générale le GRD minore les vannes de coupure afin de réduire les risques (une vanne présente plus de risque de fuite qu'une canalisation) et les coûts de maintenance. Cependant la qualité de service peut s'en ressentir comme sur la concession E. Cet indicateur est à corrélérer, au cas par cas, avec la durée des coupures pour vérifier la dégradation du service.



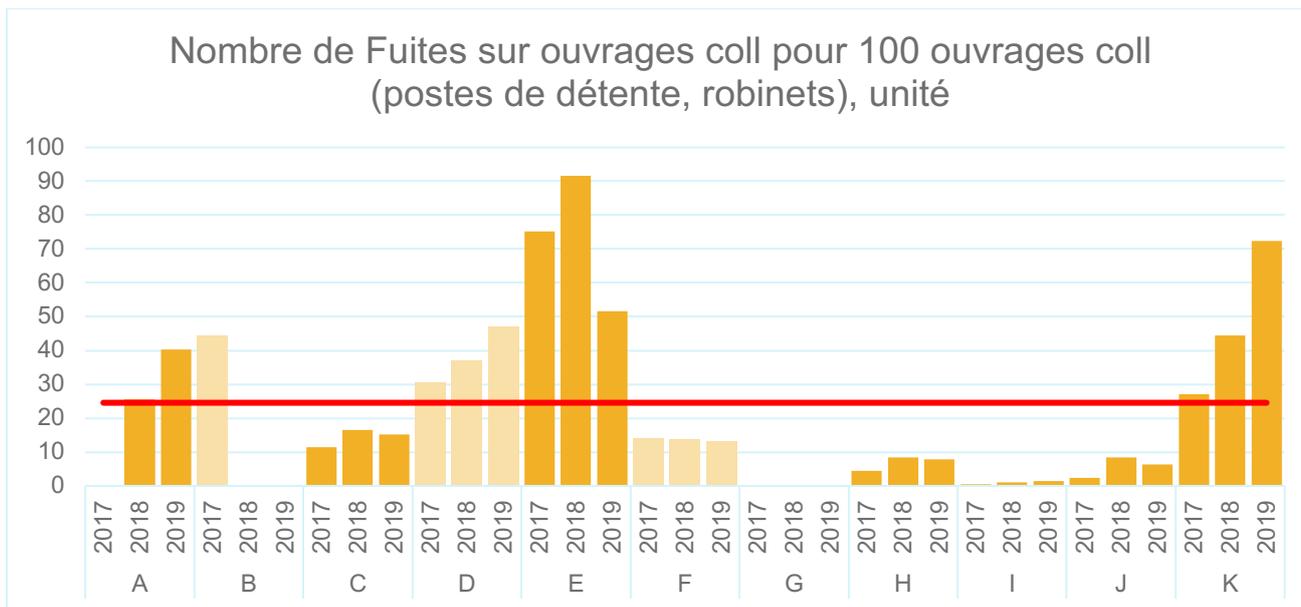
Le GRD classe les fuites en incidents selon trois catégories en fonction de la gravité, mais ne communique pas ces informations dans les CRAC et refuse de donner ces éléments en générale (seule G a obtenu des explications, mais au vu du graphe suivant l'explication était attendue).

Lors de la négociation des prochains contrats, les AODG doivent demander que les CRAC contiennent les informations sur les fuites par degré de gravité avec un ou plusieurs indicateurs, sur la base des catégories du GRD.



Le nombre de fuite pour 100 km de réseau est très faible pour l'ensemble des concessions. L'évolution présente une tendance haussière en lien avec le vieillissement du réseau et les travaux de voirie qui peuvent dégrader les canalisations gaz qui côtoient les chantiers.

Comme vu précédemment la densité du réseau de G et les tôles bituminées donne un indicateur spécifique.

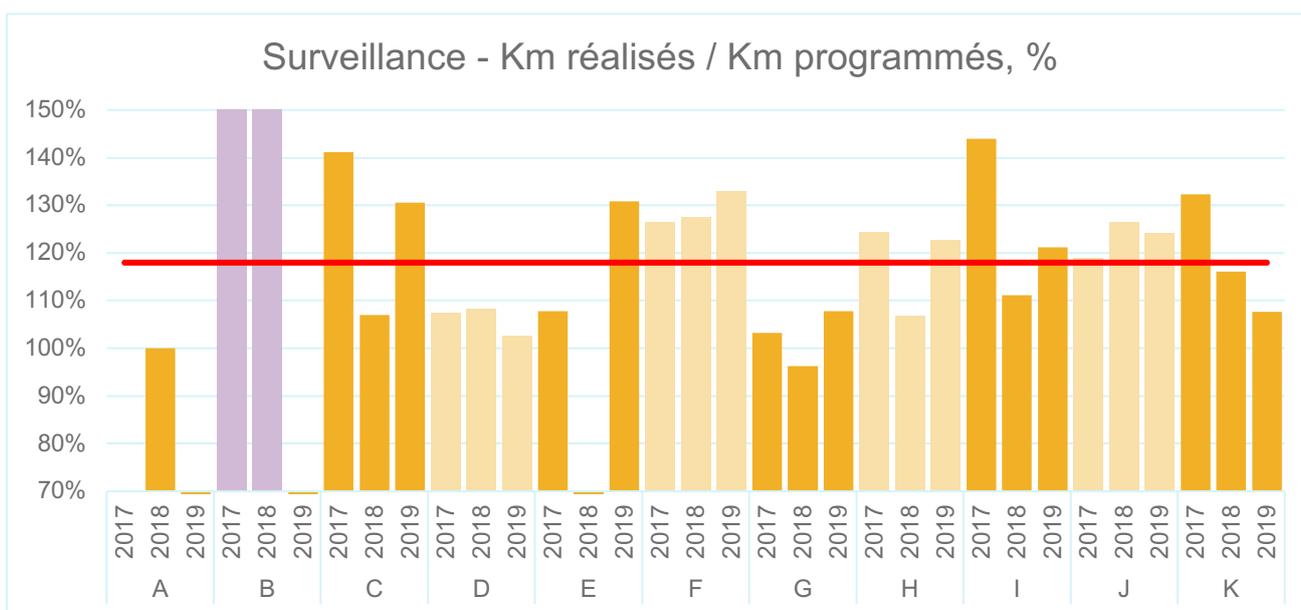


Chaque année cet indicateur augmente, passant de 24 à 27 puis 28. Le GRD doit améliorer la maintenance de ces ouvrages.

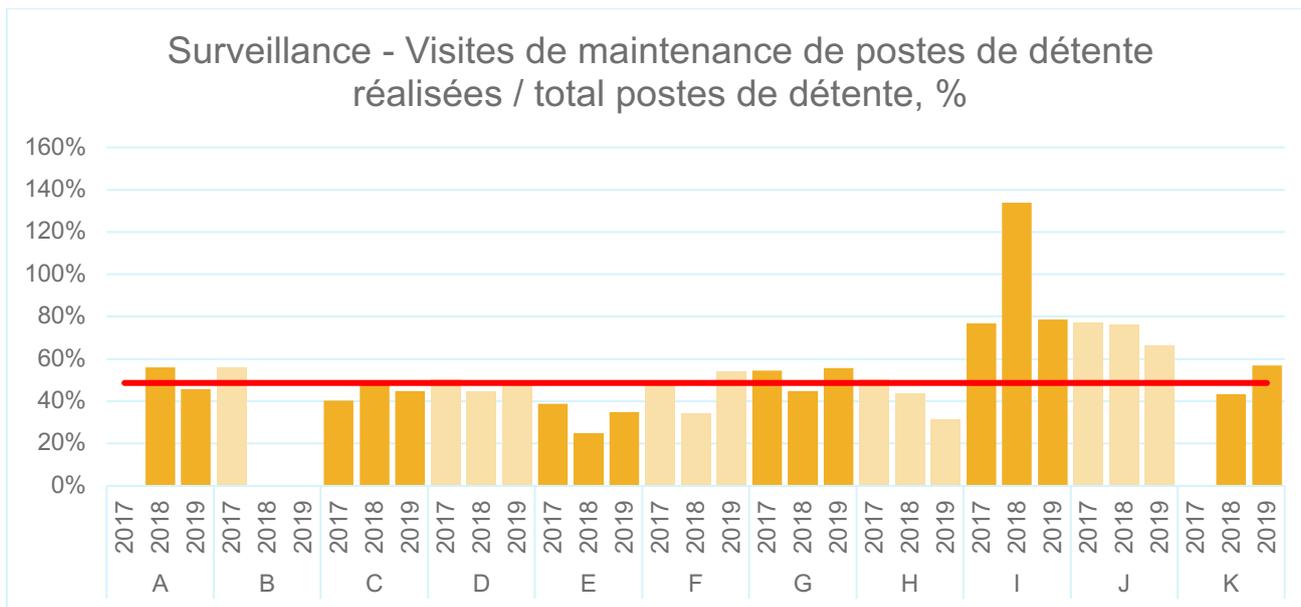
Les concessions E et K expliquent la dérive par le déploiement de Gazpar. Cet indicateur doit donc faire l'objet d'un suivi dans le temps pour valider cette hypothèse.

La concession J a régulièrement demandé les détails au GRD et faute de les obtenir ne les demande plus alors que d'autres ont réussi. J peut alors demander l'égalité de traitement pour obtenir ces données.

3.7. Surveillance des concessions

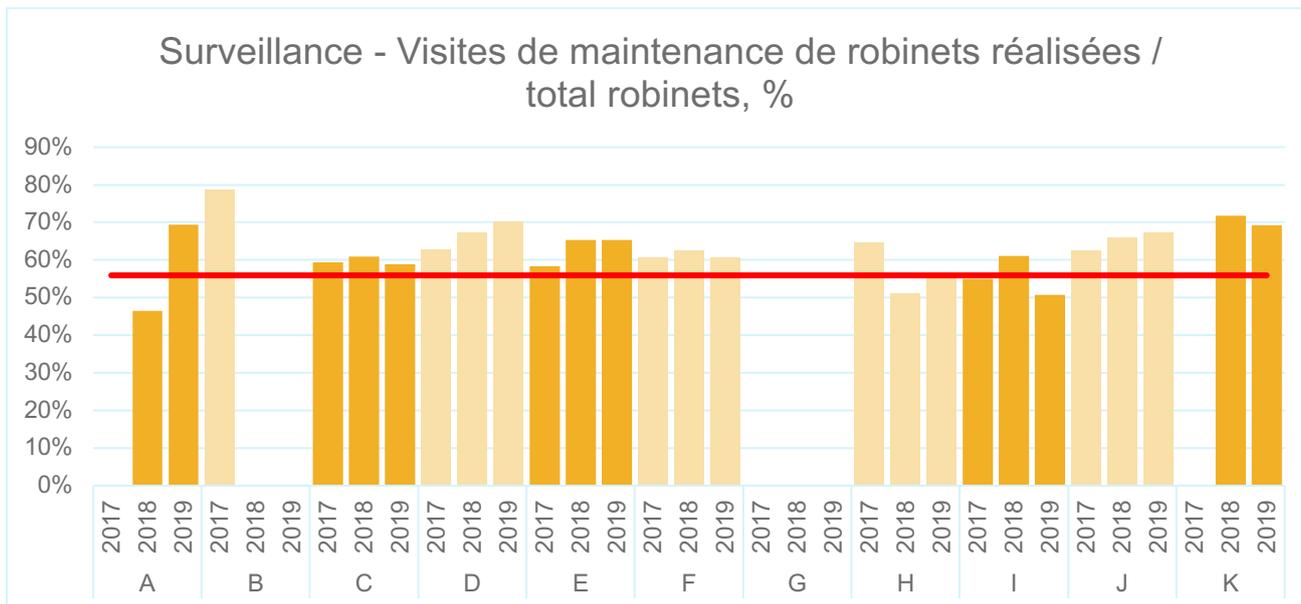


Un indicateur où, caricaturalement, il suffit de programmer peu de km en surveillance pour dépasser 100% (B hors échelle pour 2019). D'autre part on peut dépasser 100% sans pour autant savoir ce qui est surveillé.



D'une manière générale, le GRD surveille particulièrement bien les postes de détente (plus de 4 visites en 10 ans), et s'affranchit ainsi des forts risques sur ces équipements.

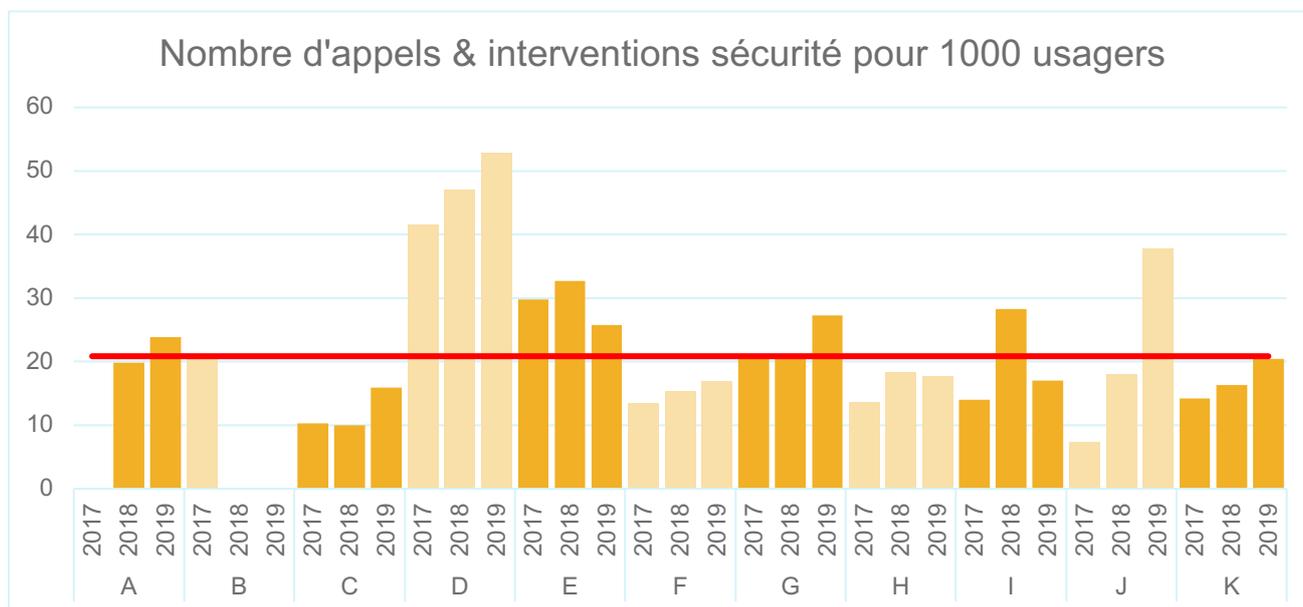
Pour la concession I (âge moyen 23 ans) le taux de contrôle avec une visite de tous les postes chaque année, s'explique probablement par un vieillissement spécifique d'un modèle de poste.



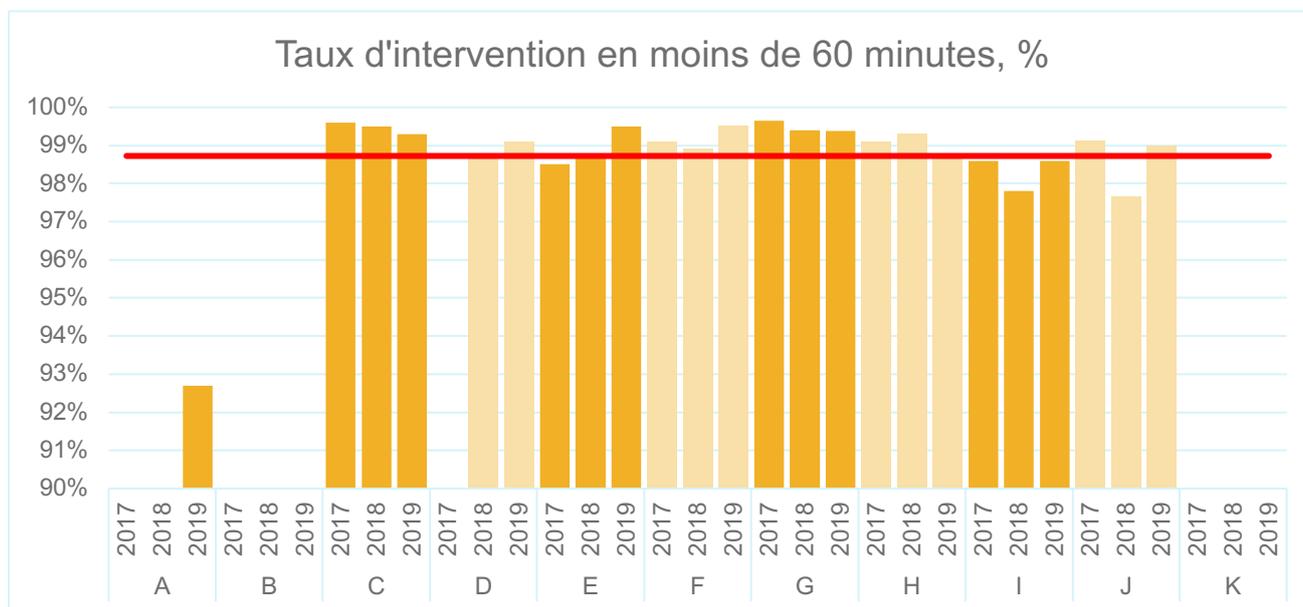
Pour les concessions renseignées le taux moyen de visites est supérieur à 5 en 10 ans.

Dans le cadre de prochaines négociations, il est nécessaire de mettre en place des éléments transparents basés sur des indicateurs de surveillance qui permettent de savoir ce qui a été réalisé, par catégorie d'ouvrage et ce qui devrait être surveillé et qui ne l'est pas, en répondant correctement à la réglementation. On a besoin de pouvoir prendre en compte les obligations qui s'étendent par cycle de plusieurs années et varient par type d'ouvrages. Avoir des éléments rétroactivement permettrait de donner du sens rapidement au suivi de ces indicateurs.

3.8. Appels, réclamations et interventions sur les concessions

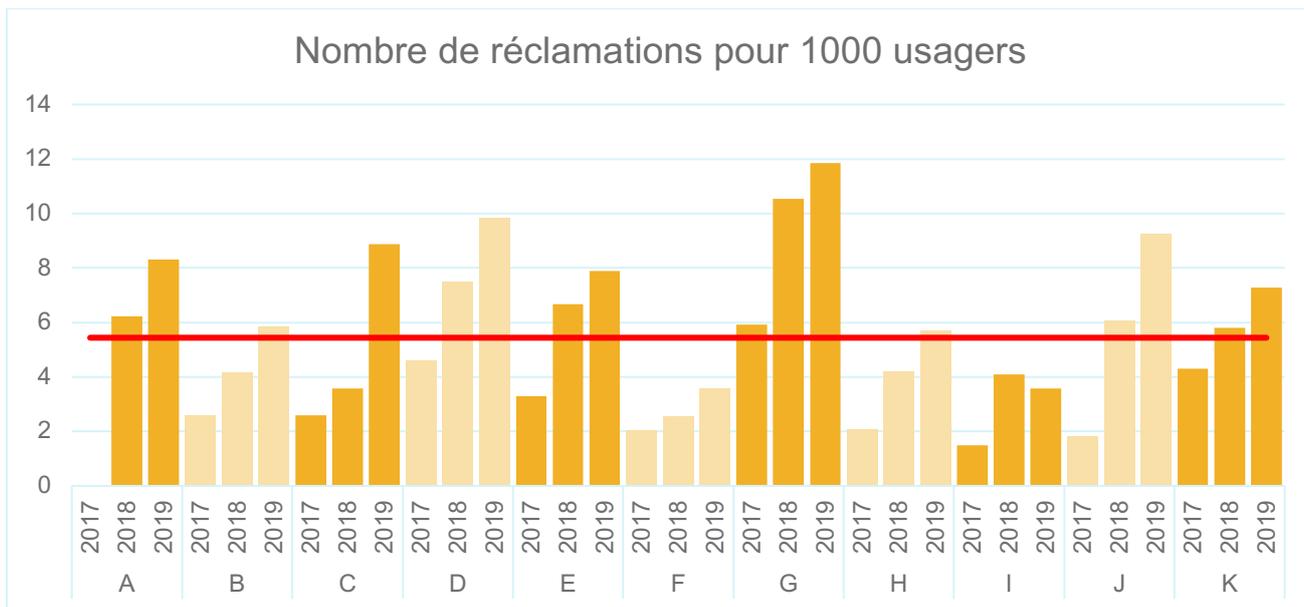


Le nombre d'appels et interventions sécurité (en moyenne supérieur à 20 pour 1000 usagers) est haut et augmente sur la période analysée ou reste élevé quand il y a une baisse (E). Le déploiement de Gazpar serait l'explication à cette tendance générale. Le réseau D observe un très fort nombre d'appels et d'interventions par usager alors que la maintenance réalisée est plus faible que la moyenne, ce qui expliquerait la situation.

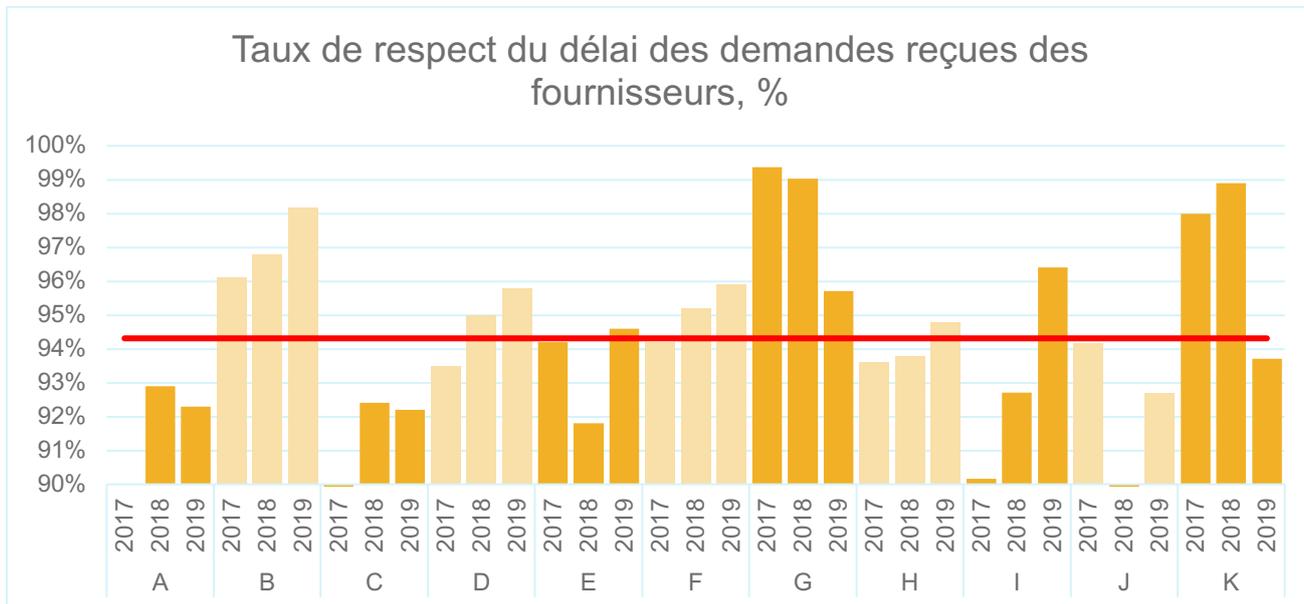


La concession E obtient cet indicateur à la maille de son territoire urbain et le GRD donne l'information sur les causes des dépassements de 60 min. Pour deux concessions urbaines (C et F), cet indicateur est donné à la maille départementale, ce qui pourrait avoir tendance à minorer le temps de déplacement et à améliorer la moyenne. Cependant la comparaison avec les villes E et G montre une valeur d'environ 90%, l'indicateur semble donc cohérent à maille urbaine ou départementale.

Un manque de valeur pour la concession A ne permet pas d'établir une analyse.



Même si ce taux de réclamation est correct, il passe d'environ 3 réclamations pour 1000 usagers en 2017 à 7,3 en 2019. Cette très forte hausse doit être régulée par le GRD et les AODG doivent se saisir de ce problème de qualité de service.



Le délai de réponse aux demandes des fournisseurs est bon avec plus de 94% de respect des délais, en progressions pour 4 concessions (B, D, F, H) et en diminution pour trois concessions (G, J, K).

Sur cet indicateur la CRE objective le GRD dans l'ATRD avec des taux nationaux à respecter.

De manière plus globale, des indicateurs tels que le taux de raccordement dans les délais (non présentés ici) et le taux de respect des demandes des fournisseurs permettent aux AODE de se comparer à ces valeurs nationales et de relativiser la situation en lien avec le territoire concerné.

CONCLUSION

Ce benchmark s'inscrit dans la volonté toujours plus importante d'AMORCE à accompagner les AODE et AODG dans le contrôle de leur concession ainsi que dans l'intégration de la transition énergétique des réseaux. AMORCE reste également disponible pour aider les collectivités dans la négociation des futurs contrats de concession à venir, en gaz ou en électricité.

La deuxième édition de ce benchmark sera lancée prochainement (fin 2022 pour récolte des données). Toutes les collectivités sont le bienvenu dans cette étude. Pour y participer, il suffit de contacter le chargé de mission réseaux d'énergie (électricité et gaz) d'AMORCE, actuellement Aodrenn Girard (agirard@amorcer.asso.fr). Les critères choisis pour cette étude seront potentiellement modifiés pour l'édition prochaine et étoffés pour obtenir une meilleure comparaison des concessions ainsi que d'avantage de pertinence dans la transition énergétique, en prenant en compte le nouveau modèle de contrat de concession gaz sorti le 1^{er} juin 2022.

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau

Notes de position sur la distribution d'énergie :

- [Note - points-clefs des négociations des contrats de concession du service de distribution de gaz, AMORCE, 2021](#)
- [Note - Les missions des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité en matière de transition énergétique, AMORCE, 2021](#)

Publications sur la distribution d'énergie :

- [ENJ18 – Poursuite du service public de distribution du gaz dans les zones de dessertes exclusives en l'absence de contrat de concession signé, AMORCE, 2021](#)
- [ENJ10-1 - Contrôle de concession volet 1 : distribution de gaz et d'électricité, AMORCE, 2019](#)
- [ENP72 - Le réseau public de distribution d'électricité au service de la transition énergétique, AMORCE, 2021](#)

Réalisation

AMORCE, Pôle Energie, Aodrenn Girard

Chargé de mission Planification climat-air-énergie,
Réseaux d'électricité et de gaz et Transition
énergétique

Annexes

Nom de la Structure :						
Contacts	Nom	N°1	N°2	N°3		
	Prénom					
	Poste					
	Mail					
	Téléphone					
		Millésime				
	Nom de la donnée	Unité	2017	2018	2019	Commentaire libre au besoin
Éléments de ratios généraux	Nombre de clients	clients				
	Quantité de gaz acheminée	MWh				
	Longueur totale de canalisations	km				
	Conduites d'immeubles (CI)	nombre				
	Conduites montantes (CM)	nombre				
			2017	2018	2019	Commentaire libre au besoin
Patrimoine, investissements et maintenance						
	Longueur canalisation moyenne pression	Km				
	Longueur canalisation basse pression	Km				
	Age du réseau	Années				
Ouvrages	Postes de détente réseau					
	Robinets de réseau					
	Branchements collectifs					
Matériaux canalisations	Polyéthylène (km)					
	Acier (km)					
	Fonte ductile (km)					
	Autre (km)					
Renouvellement des biens concédés	Flux de dépenses de l'année (€)					
Renouvellement des biens concédés	Mises en service de l'année (€)					
Investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages	Flux de dépenses de l'année (€)					
Dépenses de maintenance	Interventions incidents (€)					
	Maintenance corrective programmée (€)					
	Maintenance préventive (€)					
Valorisation du patrimoine	Valeur nette réévaluée fin d'année (€)					
	Valeur nette non réévaluée fin d'année (€)					
Recettes liées à l'acheminement du gaz	€					
Recettes liées aux prestations complémentaires	€					
Origine de financement des biens concédés (premier établissement ou renouvellement)	Financés par GRDF (€)					
	Financés par l'Autorité Concedante (€)					
	Financés par des tiers (€)					

Incidents et fuites		2017	2018	2019	Commentaire libre au besoin
Nombre d'incidents					
Fuites par type d'ouvrage	Fuites sur réseau				
	Fuites su ouvrages collectifs				
	Fuites sur branchement				
Fuites par matériaux	Polyéthylène (nombre de fuites)				
	Acier (nombre de fuites)				
	Fonte ductile (nombre de fuites)				
	Autre (nombre de fuites)				
Incidents par siège de défaut	Installations intérieures desservies par GRDF				
	Ouvrages exploités par GRDF				
	Autres sièges				
Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage	Réseau				
	Branchement individuel ou collectif				
	CI, CM et branchement particulier				
	Poste de détente et protection cathodique				
	Autres ouvrages exploités par GRDF				
Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident	Dommages				
	Défaut de mise en œuvre				
	Défaillance d'installations à proximité				
	Incendie				
	Environnement				
	Matériel				
Clients coupés par une interruption de livraison suite à un incident					
Dommages aux ouvrages	Dommages lors ou après travaux de tiers				
	Avec fuite sur ouvrages enterrés				
Surveillance		2016	2017	2018	2019
Longueur de réseau surveillé	Km programmés (total)				
	Km réalisés (total)				
	Km réalisés (VSR)				
	Km réalisés (à pieds)				
Visites de maintenance des réseaux	Postes de détente programmé				
	Postes de détente réalisé				
	Robinets de réseau programmé				
	Robinets de réseau réalisé				
	Branchements collectifs programmé				
	Branchements collectifs réalisé				
Appels, réclamations et interventions		2017	2018	2019	Commentaire libre au besoin
Nombre d'appels et interventions sécurité gaz	à la maille de la concession				
Taux d'intervention en moins de 60 minutes	à la maille de la concession				
Nombre de réclamations clients sur la concession	à la maille de la concession				
Taux de respect du délai des demandes reçues des fournisseurs	à la maille de la concession				